

## ANNEXE 242-1.A1

### DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Sauf indication contraire, le regroupement de plusieurs renseignements sur un même document est autorisé à condition qu'il ne souffre pas d'un manque de clarté ou de lisibilité. Les plans et documents doivent être datés et porter l'identification de leur émetteur. Ils doivent être accompagnés des rapports de commentaires techniques de la société de classification ayant procédé à leur examen. Les références d'approbation de tous les équipements marins embarqués doivent être fournies (voir la liste des équipements concernés dans les annexes pertinentes de la division 311).

#### I. – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

##### I.A. – Fiche de renseignements

Fournir : une fiche comprenant, dès qu'ils sont connus, les renseignements qui suivent :

1. Nom du navire ou numéro de coque pour un navire neuf.
2. Pavillon d'origine pour un navire existant.
3. Détail du ou des type(s) d'exploitation pratiqué(s).
4. N° OMI, si applicable.
5. Port d'immatriculation.
6. Armateur : nom, adresse, téléphone, télécopie, personne en charge du dossier.
7. Chantier de construction : mêmes renseignements.
8. Date de signature du contrat.
9. Date de déclaration de mise en chantier.
10. Date de pose de la quille.
11. Date de lancement prévu.
12. Date de mise en service prévue.
13. Organisme agréé en charge de la classification.
14. Numéro de registre de classification.
15. Longueur (Lr).
16. Longueur de coque (Lh).
17. Largeur.
18. Creux.
19. Jauge (brute, nette).
20. Port en lourd (charge maximale).
21. F B et TE correspondants (préciser, le cas échéant : été, hiver).
22. Mode de propulsion.
23. Puissance propulsive.
24. Nombre et type des hélices.
25. Puissances auxiliaires.
26. Vitesse en service (sous voile, et avec 1 et 2 moteurs).
27. Nombre de personnes prévues à bord.
28. Type de navigation (nationale ou internationale).
29. Zone océanique SMDSM.
30. Indicatif radio.
31. MMSI.
32. Centre de sécurité des navires chargé de la mise en service.
33. Centre de sécurité des navires chargé de suivi du navire en exploitation.
34. Zones d'exploitation.

##### I.B. – Documents généraux

Fournir :

- a) Les certificats de classification, le cas échéant ;
- b) Une copie de la déclaration de mise en chantier ;
- c) Un plan général du navire, en une ou plusieurs feuilles au format A4 ;
- d) En fin d'étude du dossier : les plans du navire « tel que construit » (pour les plans visés par la présente annexe et qui ont été modifiés depuis leur soumission à l'examen de l'autorité compétente), si possible sous format informatique, en précisant les modifications apportées.

## II. – CONSTRUCTION – STRUCTURE – FRANC-BORD – COMPARTIMENTAGE – ASSÈCHEMENT – STABILITÉ – MACHINES – INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

### II.1. Construction - structure - franc-bord - compartimentage

Fournir :

- a) Attestation de structure établie par une société de classification reconnue ;
- b) Un schéma de structure générale ;
- c) Un schéma de structure des mâts et espars, et du gréement dormant ;
- d) Un schéma d'ensemble montrant la position des ponts, des cloisons, des superstructures ou toits, la ligne de charge au déplacement maximum, les échappées, les hublots ;
- e) Un schéma de coupe au maître indiquant les dimensions principales ;
- f) Toute demande d'exemption aux conditions d'assignation du franc-bord, avec l'avis préliminaire de la société de classification ;
- g) Un schéma des cloisons transversales indiquant les ouvertures et leurs moyens de fermeture ;
- h) Le descriptif, le fonctionnement et les consignes d'utilisation des portes étanches ;
- i) Un schéma d'épreuve des capacités avec la hauteur des dégagements d'air.

### II.2. Assèchement

Fournir un schéma unique regroupant les informations sur les différents dispositifs d'assèchement. Sur ce plan devront être indiqués : le nombre et la localisation des pompes, les alarmes de niveau d'eau, les positions des commandes des vannes de coque, ainsi que la ou les pompes alimentées par le tableau de secours ou par une énergie autre que celle venant du tableau électrique principal.

### II.3. Stabilité

#### II.3.A. – Stabilité à l'état intact

Fournir le dossier de stabilité complet, procès-verbal de l'expérience de pesée, notes techniques d'examen du dossier établies par une société de classification reconnue.

#### II.3.B. – Stabilité après avarie

Fournir le dossier de stabilité après avarie visé par l'organisme agréé et assorti de ses éventuelles notes techniques d'examen.

### II.4. Machines

#### II.4.A. – Machines et auxiliaires

##### II.4.A.1. Installations de machines

Fournir :

- a) Un schéma général de l'installation de machines ;
- b) La liste des principaux matériels et équipements ainsi que leurs caractéristiques principales ;
- c) Les schémas des circuits de combustible, graissage, refroidissement, eau douce.

##### II.4.A.2. Appareil à gouverner

Fournir :

- a) Un schéma synoptique de l'installation ;
- b) La description des possibilités de fonctionnement en secours.

##### II.4.A.3. Installations hydrauliques

Fournir la description de l'installation et ses caractéristiques.

##### II.4.A.4. Installations électriques

Fournir :

- a) Un schéma unifilaire de l'installation ;
- b) Les caractéristiques des groupes et des jeux de batteries, les services assurés par les tableaux principal et de secours. Indiquer les emplacements ;

- c) Les bilans électriques sur source de secours ;
- d) La description des dispositifs de délestage ;
- e) La description des alimentations des pompes d'incendie et d'assèchement ;
- f) La description et l'implantation des moyens de surveillance des isolements ;
- g) La description des moyens de démarrage du groupe électrogène de secours s'il existe ;
- h) La description des protections contre les électrocutions, l'incendie et autres accidents d'origine électrique.

### III. – PRÉVENTION, DÉTECTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### III.A. – Prévention

##### III.A.1. Cloisonnement

Fournir les schémas de cloisonnement incendie, comportant notamment les renseignements suivants :

- a) Intégrité au feu des portes, cloisons et ponts ;
- b) Références d'approbations des matériaux et des portes ;
- c) Dispositifs de passage de cloisons.

##### III.A.2. Ventilation et chauffage

Fournir :

- a) Un schéma général ;
- b) La description des arrêts à distance et leurs emplacements ;
- c) La description des ventelles, volets coupe-feu, des dispositifs de passage de cloisons, ainsi que leurs emplacements ;
- d) La description des appareils de chauffage et leurs emplacements.

##### III.A.3. Dispositions relatives aux combustibles liquides, à l'huile de graissage et aux autres liquides inflammables

Fournir :

- a) La description du stockage des différents fluides ;
- b) La description des circuits ;
- c) La description de la ventilation des locaux machines ;
- d) La description des moyens de sondage ;
- e) Les caractéristiques des tuyautages.

#### III.B. – Détection

Fournir :

- a) Un schéma des installations ;
- b) Un descriptif des boucles ;
- c) Les emplacements et caractéristiques des détecteurs.

#### III.C. – Extinction

##### III.C.1. Collecteur incendie

Fournir :

- a) Un schéma des tuyautages et des emplacements des bouches incendie ;
- b) Les caractéristiques, emplacements, alimentation, et moyens de démarrage des pompes ;
- c) Le nombre des manches et leurs longueurs.

##### III.C.2. Dispositifs de détection et d'extinction automatiques par eau diffusée

Fournir :

- a) Un schéma de l'installation avec l'indication des locaux protégés ;
- b) Les calculs justificatifs de la dimension des installations ;
- c) Les caractéristiques, emplacements, alimentations des pompes ;
- d) La description du dispositif de maintien sous pression ;
- e) La description des alarmes.

### III.C.3. *Dispositifs fixes d'extinction*

Fournir :

- a) Un schéma de l'installation, avec l'indication des locaux protégés, des organes de commande et de maintenance ;
- b) Les calculs justificatifs de la dimension des installations ;
- c) La description des dispositifs d'alarme sonore et lumineuse ;
- d) La description des moyens de renouvellement de l'atmosphère.

### III.C.4. *Moyens mobiles*

Fournir les caractéristiques et les emplacements des extincteurs et équipements de pompier.

## IV. – ENGIN ET DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

### IV.A. – **Plan général**

Fournir un schéma d'implantation des moyens de sauvetage.

### IV.B. – **Drôme - moyens collectifs**

Fournir :

- a) Le nombre maximum de personnes prévues à bord ;
- b) Le nombre, la capacité, les emplacements des embarcations et radeaux pneumatiques de sauvetage ;
- c) Les caractéristiques et l'emplacement du ou des canot(s) de secours et son (leurs) moyen(s) de mise à l'eau ;
- d) La description des dispositifs d'arrimage ;
- e) Une copie des certificats d'approbation par type d'équipement.

### IV.C. – **Moyens individuels**

Fournir :

- a) Le nombre, la description, et la localisation des bouées de sauvetage ;
- b) Le nombre, la description, et la localisation des brassières ;
- c) Le nombre, la description, et la localisation des combinaisons d'immersion ;
- d) Une copie des certificats d'approbation par type.

## V. – **RADIOCOMMUNICATIONS**

Fournir :

- a) La liste des matériels, avec copies des certificats d'approbation ;
- b) Un schéma d'implantation du matériel ;
- c) Un plan des antennes ;
- d) Un schéma synoptique des alimentations électriques ;
- e) L'implantation des jeux de batteries ;
- f) Le bilan électrique sur batteries ;
- g) L'indication de la méthode d'entretien prévue ;
- h) Une copie des certificats d'approbation par type.

## VI. – **SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION**

### VI.A. – **Prévention des abordages**

Fournir :

- a) Un schéma récapitulatif des angles horizontaux et verticaux de la visibilité au poste de conduite ;
- b) Un schéma indiquant les emplacements des feux de navigation ;
- c) La description des alimentations, commandes, alarmes des feux de navigation ;
- d) Les certificats d'approbation des feux.

**VI.B. – Appareils de navigation**

Fournir leur liste, et leurs références d'approbation.

**VI.C. – Mouillage - amarrage**

Fournir :

- a)* Les schémas montrant les emplacements des équipements ;
- b)* Le détail des dispositifs (lignes, ancres prévus).

**VII. – HYGIÈNE – HABITABILITÉ**

Fournir :

- a)* Un schéma des emménagements ;
- b)* Les surfaces des locaux d'habitation ;
- c)* La description des moyens de chauffage, de ventilation et, le cas échéant, de climatisation ;
- d)* La description des moyens d'éclairage ;
- e)* La description des appareils de la cuisine ;
- f)* La description des moyens de production et de stockage de l'eau potable et des circuits de distribution ;
- g)* Examen de la conformité à la division 215 du règlement.

**VIII. – PRÉVENTION DE LA POLLUTION**

Voir la division 213 du règlement.

Convention AFS [rendue applicable par le règlement (CE) n° 782/2003] :

Le contrôle des dispositions pertinentes est effectué par le centre de sécurité des navires.